

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

17 DÉCEMBRE 2013

RAPPORT

2013 RELATIF À LA PRÉVENTION DU VIH/SIDA ET DES AUTRES INFECTIONS
SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST) EN FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES(1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE
L'AUDIOVISUEL, DE L'AIDE À LA PRESSE, DU CINÉMA, DE LA
SANTÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

PAR M. ALAIN ONKELINX.

(1) Voir Doc. n°577 (2013-2014) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme la ministre Laanan	3
2	Discussion générale	5

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de la Culture, de l'Audio-visuel, de l'Aide à la presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des chances a, au cours de sa réunion du 17 décembre(2), examiné le Rapport 2013 relatif à la prévention du VIH/Sida et des autres infections sexuellement transmissibles (IST) en Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc. 577 (2012-2013) n°1).

1 Exposé de Mme la ministre Laanan

Le troisième rapport de prévention du VIH/Sida et des autres infections sexuellement transmissibles en Fédération Wallonie-Bruxelles a été transmis au Parlement en réponse à la résolution adoptée le 1er décembre 2010.

Comme chaque année, il présente les grandes tendances épidémiologiques qui comprennent les dernières données disponibles, le dispositif mis en place en Fédération Wallonie-Bruxelles pour prévenir le VIH et les autres IST ainsi que les actions développées pendant l'année par les acteurs de terrain pour intensifier les stratégies de lutte contre le VIH/Sida.

La ministre ne s'attardera pas sur les chiffres qui ont déjà été largement cités à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le Sida. Elle relève uniquement deux éléments importants.

Le premier, c'est que les plus hauts taux de diagnostics VIH par habitants enregistrés en 2012 se trouvent dans la Région bruxelloise et dans la province d'Anvers.

Le deuxième concerne le mode de transmission qui reste fortement corrélé à l'origine des patients. La transmission chez les HSH (hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes) est essentiellement rapportée chez les Belges et la transmission hétérosexuelle chez les personnes originaires d'Afrique subsaharienne. Ces deux groupes représentent ensemble 64% des patients diagnostiqués en 2012 dont la nationalité est connue.

Cette année est une année encourageante en matière de lutte contre le sida car elle a été empreinte d'une mobilisation accrue tout au long de l'année.

L'on peut citer d'abord le nouveau plan national de lutte contre le sida qui a été approuvé en

conférence interministérielle de santé publique de septembre dernier.

Il réunit en un seul document 58 recommandations émises par des centaines d'acteurs et d'experts, indépendamment de la répartition des compétences institutionnelles. C'est un outil de référence commun, non seulement pour les Ministres de la Santé mais aussi pour l'ensemble des Gouvernements.

À la suite de ce Plan, la ministre a réuni le secteur de la prévention pour faire un état de la situation sur les points forts et les faiblesses du dispositif de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle aura l'occasion de présenter un Plan opérationnel d'ici le mois de mai prochain mais elle peut d'ores et déjà affirmer que les actions de prévention primaire recommandées par le Plan sont déjà largement développées par le terrain, ce qui confirme la pertinence des objectifs et des stratégies utilisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si le plan opérationnel doit encore être élaboré, elle a d'ores et déjà identifié cinq priorités :

- Tout d'abord, la prévention renforcée auprès des groupes particulièrement à risques ;
- Ensuite, la mise à disposition accrue de préservatifs gratuits ;
- Troisièmement, la sensibilisation aux messages de prévention combinée ;
- Quatrièmement, la lutte contre les discriminations envers les séropositifs ;
- Et enfin, la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle chez les jeunes.

S'agissant de la prévention renforcée auprès des groupes à risques, le récent rapport de l'ISP confirme la nécessité de renforcer les actions de sensibilisation à destination des hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes ainsi qu'à destination du public « migrant ».

Pour renforcer les actions des opérateurs de prévention, la ministre a décidé de mettre à disposition un million de préservatifs gratuits supplémentaires pour répondre à l'ensemble des besoins. Il permettra notamment de garantir un accès facile et gratuit à la protection dans les lieux gays ainsi que dans les quartiers à forte population migrante,

(2) Ont participé aux travaux de la commission :

M. Onkelinx, Mme Pécriaux ; M. Jeholet (Président) ; Mme Meerhaeghe, M. Morel ; M. Tanzilli.

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Morreale, Mme de Groote : membres du Parlement ;

Mme Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances ;

Mme Liesse, coordinatrice de la cellule "Santé" du cabinet de Mme la ministre Laanan ;

Mme Werts, conseillère juridique de Mme la ministre Laanan ;

M. Cordonnier, collaborateur du groupe PS ;

Mme Vivier, M. Jammaers, collaborateurs du groupe MR.

sans toutefois les stigmatiser. Cette mise à disposition sera confiée aux acteurs de terrain dans le courant du premier semestre 2014.

Elle souhaite également développer la sensibilisation relative à la prévention combinée. C'est-à-dire, promouvoir le préservatif tout en valorisant également le dépistage du VIH/Sida pour ceux qui n'auraient pas systématiquement recours au préservatif.

La lutte contre les discriminations subies par les personnes vivant avec le VIH est également indispensable. Les discriminations envers les malades sont encore bien trop présentes malgré l'interdiction légale.

La ministre soutient donc la campagne radio-diffusée de lutte contre les discriminations réalisée par la Plateforme Prévention Sida via l'octroi d'un subside ainsi que l'octroi d'espaces audiovisuels.

Par ailleurs, la création d'un Centre interfédéral pour l'égalité des chances compétent dans les domaines des Communautés et des Régions devrait renforcer les actions dans la lutte contre ce type de discrimination.

Concrètement, en 2013, la Fédération Wallonie-Bruxelles a consacré plus de 2,8 millions d'euros à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle et à la prévention du Sida. Cela correspond à un tiers du budget dédié aux projets de promotion de la santé. Au total, plus d'une dizaine d'associations actives en prévention du VIH/Sida développent des actions de terrain. Elles partagent toutes le même but : lutter contre le VIH en sensibilisant le grand public et les populations spécifiques. Elles apportent une réponse spécifique sur le terrain pour chaque groupe particulier.

Mme la ministre ne va pas détailler chacun des programmes de promotion de la santé puisqu'ils sont décrits en détails dans le rapport 2013 mais il lui paraît utile de rappeler qu'il existe une concertation entre les opérateurs de prévention du VIH/Sida depuis l'année 2004.

L'objectif général de ces stratégies concertées est d'améliorer la qualité des actions de prévention et de promotion de la santé, en définissant de manière participative, un cadre de référence commun aux interventions du secteur. Ces stratégies concertées permettent de mieux répondre aux besoins des citoyens et de lutter adéquatement contre le VIH.

Enfin, complémentairement à ces actions spécifiques de prévention du VIH, la ministre est convaincue qu'il faut agir le plus en amont possible, pour en réduire l'incidence.

C'est pourquoi, elle a mis en place dix points d'appui à l'Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, opérationnels depuis le mois de septembre dernier, pour faciliter les partenariats et

l'accès aux ressources et à l'expertise disponibles en la matière. Il s'agit de garantir à chaque élève un droit fondamental qui est le droit à l'information sur l'EVRAS.

Dans cette perspective, les écoles sont invitées à aborder des thèmes comme :

- Les stéréotypes sexistes et homophobes ;
- Le respect de soi et des autres dans un contexte de diversité culturelle et d'identité sexuelle.
- Et bien sûr, la réduction des IST dont le VIH et le HPV, notamment par la promotion de l'usage du préservatif.

Enfin, pour soutenir les écoles dans la généralisation de l'EVRAS, six formations concernant l'EVRAS sont prévues pour les directeurs des écoles secondaires et se tiendront dès janvier 2014.

Mme Laanan souhaite dire encore quelques mots sur les débats qui ont fait l'actualité dans la presse ces dernières semaines.

S'agissant de la réduction des doses utilisées contre le virus, plaidée par Jacques Leibowitch, elle souhaite préciser que sa proposition ne concerne que les personnes qui ont une charge virale indétectable et non tous les séropositifs. Il est sans doute aussi utile de rappeler que tous les médecins travaillent déjà dans la philosophie de simplification des traitements. Ce qui est proposé n'est donc pas révolutionnaire.

Pour sa part, la ministre estime qu'il faut absolument des études complémentaires pour s'assurer de « l'évidence médicale ».

Par ailleurs, elle voudrait aussi relayer l'initiative de la maison Arc-en-ciel qui a organisé une table ronde sur les particularités de la lutte contre le sida à Bruxelles. Elle la réjouit particulièrement pour deux raisons :

D'abord, parce qu'elle confirme que les efforts de sensibilisation portent leurs fruits auprès des groupes et des secteurs concernés.

Ensuite, parce qu'elle est portée par un secteur pour lequel la lutte contre le Sida n'est pas la vocation première. Ceci traduit une préoccupation et une volonté d'améliorer la santé des groupes LGBT, groupes particulièrement touchés comme les chiffres le rappellent.

Il est essentiel que les associations représentants toute la diversité de la population parlent du VIH. La lutte contre le Sida ne doit pas rester l'exclusivité des spécialistes de la santé. La ministre pense qu'il faut faire foisonner les idées et se nourrir des connaissances et des expériences de tous les secteurs. A cet égard, la participation du secteur LGBT à la lutte contre le Sida doit être encouragée.

S'agissant de la campagne relative au « Traitement comme Prévention, le dépistage précoce et la lutte contre la sérophobie », elle regrette que celle-ci manque de précision. Elle pense notamment à la question de l'utilisation du préservatif par des partenaires séro-discordants.

Mme la ministre est attentive à ce que les messages adressés au grand public ne soient pas contradictoires pour ne pas détricoter les efforts visant à promouvoir l'usage du préservatif, à sensibiliser au dépistage. On sait en effet combien il est facile de véhiculer de fausses croyances et combien, après, il est difficile de modifier les représentations. A cet égard, elle a encouragé tous les secteurs à se mettre autour de la table et à dialoguer de manière à ne pas opposer les campagnes et les approches mais plutôt de travailler à les rendre complémentaires.

2 Discussion générale

Mme Péciaux remercie au nom du groupe PS la ministre pour la présentation détaillée du rapport annuel de lutte contre le VIH/Sida et les IST qui permet de faire le point sur une politique importante.

Elle tient à saluer l'action des ministres socialistes qui, aux divers niveaux de pouvoir, tant au Fédéral qu'à la Fédération et à la Région, mènent une action concertée pour renforcer la dynamique de lutte contre le VIH/Sida et les autres infections sexuellement transmissibles. Mais aussi pour la mise en place du plan national de lutte contre le VIH/Sida, dont l'action coordonnée en est la clé de l'efficacité.

Elle souhaite poser cependant quelques questions.

Quand verra-t-on les résultats concrets de l'action coordonnée entre les différents ministres ? Quand est-ce que la ministre aura l'occasion de présenter des résultats concrets ?

Y a-t-il un travail mis en place dans le cadre de la prévention des autres IST que le VIH/Sida ?

On évoque notamment le développement de cas de chlamydioses et de syphilis. Quelles sont les actions de préventions mises en place concernant ces IST ?

Qu'en est-il de la campagne Sterifix ? La Fédération Wallonie-Bruxelles manque de financement et cette commissaire est interpellée par les acteurs du secteur par rapport à la diminution des moyens dans le cadre des financements de cette campagne.

Comment valoriser le travail du pharmacien en tant qu'acteur de terrain puisque les Sterifix sont distribués dans les officines ?

M. Morel, au nom du groupe Ecolo, se félicite de la présentation du rapport suite à la réso-

lution adoptée par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il tient à le souligner que le contenu de ce rapport est plus consistant année après année.

Son intervention vise à évoquer l'implantation des points EVRAS, la sensibilisation des publics, la formation des agents. Des avancées évidentes ont été faites. Le processus de diffusion à travers les centres locaux est également pertinent.

Mais des questions sont peu abordées comme les modules de formation. Quels sont les modèles pédagogiques en terme de contenu et d'organisation ?

Il constate également le croisement des politiques concertées entre les différents ministres et le programme national de lutte contre le sida (PNLS) qui fournit des recommandations. Comment ces deux dynamiques se complètent ? Les priorités sont ciblées sur deux types de public. Comment cela va-t-il se traduire sur le terrain ? On cible les priorités sur deux catégories de population, ce n'est pas nouveau, à savoir les migrants et les homosexuels.

On insiste sur l'utilisation du préservatif mais comment concrètement avoir plus d'influence sur les publics ? Il y a un certain nombre de stratégies préexistantes et on insiste pour les renforcer mais comment avec un PNLS, avoir plus de performances au niveau des acteurs de la Fédération ?

Va-t-on rentrer dans une logique de clarification différente en matière de prévention ? Le fait de rentrer dans un plan va-t-il faire que l'on va rentrer dans une logique de planification et d'utilisation différente des ressources ? Il faut essayer de sensibiliser l'ensemble des acteurs et pas seulement celui des secteurs qui sont compétents à titre divers pour intervenir dans la prévention. Des acteurs du secteur ambulatoire ou des milieux de l'éducation permanente ou les maisons d'accueil de quartier pourraient apporter également leur expérience pour assurer la prévention.

M. Tanzilli remercie la ministre pour sa présentation. Il voudrait savoir, en ce qui concerne le test rapide de dépistage du Sida qui semble être une solution, comment cela va-t-il se passer en pratique ? On comprend bien qu'un public cherche la discrétion ou qui n'a pas envie de franchir les portes d'un établissement médical puisse y avoir recours. Ce peut être une solution mais le dépistage tardif reste un problème.

La personne dépistée sera-t-elle seule face au résultat lors de la révélation de sa séropositivité éventuelle, car cela peut représenter une détresse psychologique, ou un accompagnement est-il quand même prévu ?

Il voudrait avoir davantage de précisions en ce qui concerne la coordination avec les associations qui travaillent avec les hommes qui ont des rela-

tions sexuelles avec les hommes. L'ASBL Ex Æquo a connu quelques problèmes en matière de fonctionnement cette année.

Comment, à travers le plan (PNLS), faire converger les actions, les différentes perspectives, méthodes de travail des associations en respectant leur autonomie pour réaliser un dépistage et un travail préventif le plus efficace possible, tout en respectant l'autonomie de fonctionnement des membres du secteur associatif ?

Le secteur se concerta mais qu'en est-il de la concertation intersectorielle ? Comment l'étendre ? Comment favoriser la concertation avec les soignants, les organisations de prévention ?

La ministre a annoncé la distribution gratuite d'un million de préservatifs. Il souhaite savoir quel est le calendrier du marché qui sera lancé à cet égard. Comment viser les publics cibles et comment la distribution de ces préservatifs sera-t-elle assurée ? Va-t-on utiliser les canaux classiques ou des dispositifs particuliers vont-ils être mis en place pour créer de nouveaux points ?

M. Jeholet, au nom du groupe MR, remercie la ministre pour la présentation de ce rapport et salue la présentation de qualité qui en est faite. Il considère cependant qu'il faudrait le présenter la semaine du 1er décembre au cours de laquelle se déroule la journée mondiale de lutte contre le VIH/Sida.

On constate à la lecture du rapport qu'il y a une augmentation de nouveaux cas de 3 % des personnes infectées par rapport à l'année 2012. La prévention près des jeunes est importante mais les autres générations ne sont pas à l'abri de la contamination. Ces chiffres restent interpellants et la mobilisation doit rester forte. L'âge moyen du diagnostic a augmenté de 4 ans depuis le début de l'épidémie, il ne faut donc pas négliger la prévention chez les publics adultes.

La peur de se faire diagnostiquer séropositivement est toujours présente. Il partage les questionnements des autres commissaires à cet égard. Le taux de diagnostic tardif est toujours de 41 %, cela reste un taux élevé.

Réponses de la ministre

Mme la ministre déclare que la présentation de ce rapport s'améliore d'année en année et elle s'en réjouit. Elle constate que tous les groupes politiques partagent l'avis que ce rapport s'améliore et que tout le monde s'investit dans la lutte contre le VIH/Sida et la prévention tant que la Fédération en reste compétente, celle-ci restera une priorité en matière d'investissement.

A Mme Pécriaux, la ministre répond que tous les opérateurs de la lutte contre le Sida intègrent également la lutte contre les autres infections sexuellement transmissibles. Elle informe la Com-

mission qu'elle imprimera à nouveau la brochure de la lutte contre les IST. Elle vise à lutter et à donner des informations pratiques sur les modes d'infection, de protection et de dépistage. Cette brochure donne une série de numéros utiles pour les personnes qui souhaitent être en contact avec des personnes compétentes en la matière.

A propos du calendrier évoqué par cette commissaire sur les actions coordonnées, elle ne peut pour l'instant être plus précise. Cela se fera sans doute d'ici à mai 2014 dans le cadre de ce plan opérationnel.

En ce qui concerne le Sterifix, 400.000 euros ont été mobilisés. L'association Modus Vivendi a décidé d'arrêter la distribution de ce kit. Elle ne dispose pas de marge financière pour accroître le budget de cet opérateur. Une piste de solution pour distribuer le matériel d'injection serait d'organiser un financement coordonné avec les autres entités fédérées. A Bruxelles, ce serait vraisemblablement la Cocof qui en serait responsable.

Comme Mme Pécriaux le sait, cette compétence sera, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, transférée aux Régions wallonne et bruxelloise. Elles devront poursuivre et valoriser le rôle joué par Modus Vivendi.

A M. Morel sur les modules EVRAS, elle indique que chaque établissement scolaire devra mettre en place ses propres projets en fonction de ses priorités. Ces établissements seront aidés par les points d'appui EVRAS.

A la question relative au PNLS et les stratégies concertées, une personne sera chargée de monitorer ces stratégies. Elle rappelle que la planification sera également gérée par chaque Région qui sera représentée dans le comité de suivi du Plan.

En matière de dépistage rapide du VIH/Sida, la ministre répond à M. Tanzilli que c'est au Fédéral de changer le cadre juridique. Il ne faut pas laisser les personnes seules face au diagnostic, ce serait dramatique selon la ministre.

Sur la distribution financée par la Fédération d'un million de préservatifs, elle répond bien qu'il s'agit d'un marché public et qu'il convient d'en suivre toutes les règles. Le public cible de cette campagne, soit 64 %, ce sont les hétérosexuels qui ont des relations avec des hommes. Ce n'est pas la cible homosexuelle, c'est parfois compliqué à comprendre pour les hétérosexuels classiques. Les homosexuels sont les homosexuels et les hétérosexuels qui ont des relations avec des hommes, c'est autre chose. Il faudra le préciser. Ce sont les acteurs locaux spécifiques qui seront aidés.

Elle tient à remercier M. Jeholet pour son soutien dans son action de lutte contre le VIH/Sida.

M. Morel remercie la ministre pour ses réponses mais il souhaite revenir sur la question de la planification. Pourquoi fait-on des priorités ? Il

faut une base qui soit garantie au fond dans les EVRAS mais il faut aussi de l'autonomie.

M. Tanzilli souhaite encore demander des précisions sur le calendrier du marché public qui doit être lancé en ce qui concerne le million de préservatifs à distribuer. Est-ce que ce marché sera lancé début 2014 ou plutôt vers la fin de l'année 2014 ?

Mme la ministre répond qu'il faut être le plus précis et le plus contraignant possible en ce qui concerne les priorités EVRAS. Mais elle n'a pas cette compétence, c'est celle de sa collègue de l'enseignement obligatoire. Il faut éviter cependant qu'il y ait une trop grande diversité en ce qui

concerne les modules.

En ce qui concerne le lancement du marché public concernant le million de préservatifs prévus, dès que le budget 2014 de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera voté par ce Parlement, elle lancera le marché public ad hoc.

Confiance a été faite au Président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le rapporteur,

A. ONKELINX

Le Président,

P.-Y. JEHOLET